

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1826

22 juillet 2015

SOMMAIRE

AAA PMC Luxembourg	87609	C. Prestige Investissements S.A.	87645
Actua S.A.	87604	GEYSER INVESTMENTS S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	87604
Adventure Capital Corporation	87613	GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l.	87645
Aesa S.à r.l.	87604	Hi-Q Labs	87605
AGU S.à r.l.	87608	HMS Lux	87606
Albert Luxembourg Holdings	87603	Hochmann & Partners S.A.	87605
Al Duwaliya Europe Real Estate Holding S.à r.l.	87628	HOPI S.A.	87628
Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS ...	87608	International Golf & Leisure S.A.	87607
AMCI Poseidon S.à r.l.	87620	International Private Equity Company S.A.	87606
Ampal S.A.	87608	Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.	87605
AMP Capital Investors (IDF II SBT N°2) S.à r.l.	87611	Intu Holding S.à r.l.	87604
Apicius Restaurants Sàrl	87608	IOF Real Estate Luxembourg S. à r.l.	87607
Auchan Immobilier du Kirchberg	87607	I.R.I.S. Financial Services S.A.	87605
Aurora Holdings S.à r.l.	87609	IT-Invest S.A.	87607
Azul Holding S.C.A.	87609	ITXC IP Holdings	87606
BaltCap Private Equity Management II S.à r.l.	87610	Mobile Challenger Group S.à r.l.	87648
Beltone MidCap Management S.A.	87610	Point Solutions S.à r.l.	87602
Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l.	87611	SES Global Africa	87603
Botanos Investments S.A.	87627	SG Issuer	87602
Cavour aero S.A.	87610	SH Services S.A.	87603
Caymus Holding S.à r.l.	87641	Sushi Ogasang II Sàrl	87602
C.Concept S.à r.l.	87609	The Foundations 1.0 SEE	87602
Coveris S.A.	87618	WP LuxCo II S.à r.l.	87603

Point Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6474 Echternach, Zone d'Activités Schmatzacht.
R.C.S. Luxembourg B 163.060.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015078761/9.
(150089495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

The Foundations 1.0 SEE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 187.511.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2015.
Pour statuts coordonnés
Référence de publication: 2015079969/11.
(150090975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

SG Issuer, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.363.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Tenue de manière exceptionnelle le 30/04/2015 à 16h00
Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprises Deloitte Audit S.A.R.L pour un terme d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2016.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
SG ISSUER
Société Anonyme
Référence de publication: 2015079926/14.
(150091292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Sushi Ogasang II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 88, route du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 190.773.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2015

L'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La nomination de Monsieur ZHANG Zuoping, né le 6 mars 1965, demeurant à L-7240 Bereldange, 17, rue de Luxembourg, comme gérant technique pour une durée indéterminée, qui est aussi désigné comme responsable du département restauration;
2. L'attribution de la poste du responsable du département débit de boissons à Madame CHEN Yanfei, demeurant à L-1220 Luxembourg, 28, rue de Beggen.
3. L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de signature comme suit: «La société est engagée par la signature conjointe de l'un des gérants techniques et du gérant administratif.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/05/2015.
Pour la société
Sushi Ogasang II Sàrl
Référence de publication: 2015079956/20.
(150090493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015078917/9.
(150089747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Albert Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 223.283,45.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 195.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2015.
Référence de publication: 2015080114/10.
(150091784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

SH Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3782 Tétange, 28A, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 169.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2015.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2015079929/14.
(150091600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 101.505.

EXTRAIT

Suite à la résolution de l'actionnaire unique de la société du 25 mars 2015, les mandats des administrateurs ci-dessous ont été renouvelés et prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2018:

- Karim Michel Sabbagh
- Ferdinand Kayser
- Pdraig McCarthy
- Pierre Margue

Suite à cette même assemblée, le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, a été renouvelé pour un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 28 mai 2015.

Pierre Margue
Vice President, Legal Services Corporate and Finance

Référence de publication: 2015079920/21.
(150091519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Actua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.
R.C.S. Luxembourg B 53.475.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société ACTUA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B53475.

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2015080153/10.

(150091885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.603.

Les statuts coordonnés au 09/04/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015080428/13.

(150092490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Aesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 170.000.

Par résolutions signées en date du 12 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Geneviève Koschnicke, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 28 avril 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 28 avril 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2015.

Référence de publication: 2015080108/15.

(150092632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Intu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,01.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 180.420.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 28 mai 2015

En date du 28 mai 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Edward Boundy de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Dushyant Singh Sangar, né le 4 janvier 1982, à Londres, Royaume-Uni ayant son adresse professionnelle à 40 Broadway, Londres SW1H 0BT, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le 29 mai 2015.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2015080480/16.

(150091895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

I.R.I.S. PSF S.A., I.R.I.S. Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.063.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 636 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080465/9.

(150092815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Hochmann & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 167.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015080456/11.

(150091730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.336.

Une liste de signatures autorisées de la société Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en fonction au 1^{er} juin 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080477/14.

(150092398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Hi-Q Labs, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.298.

Assemblée générale extraordinaire - transfert de siège social - du 15 avril 2015

Le soussigné:

Monsieur Michel STEIL, médecin dentiste, né à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1958, demeurant à L-1510 Luxembourg, 88, avenue de la Faïencerie.

déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée HI-Q LABS ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 4-6, Rue Victor Hugo, Inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 129.298, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

Hi-Q Labs S.à.r.l.

Michel STEIL

Gérant

Référence de publication: 2015080443/20.

(150091712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

International Private Equity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 48.165.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 février 2015

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de nommer comme dépositaire des titres au porteur la société Jawer Luxembourg immatriculé au Registre de Commerce sous le numéro B118 437 et ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080504/14.

(150092350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.682.

—
Veuillez prendre note du changement suivant:

John Randall Freeman, gérant de la société, ayant désormais Monsieur pour adresse professionnelle 12025 New Dominion Parkway, #508 Reston, VA 20190, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015080512/16.

(150092668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

HMS Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 10.559.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 mai 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 19 mai 2015 que:

1) Les mandats d'Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateurs et de réélire les personnes suivantes:

- Monsieur Gabriel RINDONE, né le 21/12/1972 à Metz (F), demeurant professionnellement 3, rue Munsterbusch, L-2170 SENNINGERBERG.

- Monsieur Patrick PICCO, né le 21/09/1970 à Udine (IT), demeurant à 15, rue de Luxembourg, L-8360 GOETZINGEN
Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

2) Le mandat de Commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions de Commissaire aux comptes et de réélire la personne suivante:

- DELOITTE SARL, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 67895, établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015080455/24.

(150092331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

International Golf & Leisure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.592.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080502/9.

(150092120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

IT-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.364.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080508/11.

(150092225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

IOF Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.733.025,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.314.

Le bilan de la société au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080507/12.

(150091967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Auchan Immobilier du Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 50.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 18 mai 2015

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Ludovic HOLINIER, né le 6 décembre 1967 à F - Flers-Lez-Lille, Directeur du Contrôle de Gestion des Hypermarchés, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre - F - 59964 Croix Cedex, de Monsieur François REMY, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, de Monsieur Xavier PREVOST, Directeur des organisations systèmes et informations et Supply Chain d'Auchan E-commerce, résidant professionnellement à Auchan E-commerce, 40 rue de la vague, F- 59650 Villeneuve d'Ascq et de Monsieur Olivier BARBRY, né le 23 septembre 1967 à F -Armentières, Directeur du Contrôle de gestion AUCHAN France, ayant son adresse professionnelle au 200, rue de la Recherche, à F 59650 Villeneuve d'Ascq, sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016;

- La société PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, est nommée Réviseur d'Entreprises Agréé et sera chargée de la revue des comptes au 31 décembre 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2016.

Le 18 mai 2015.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2015080180/22.

(150092395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

AGU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 95.017.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 637 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080158/9.

(150091960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 132.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080165/11.

(150092393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Apicius Restaurants Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale.
R.C.S. Luxembourg B 162.881.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 5 mai 2015

L'assemblée générale a pris acte de la démission de

- Monsieur Thibaut van Hövell tot Westerflinter, domicilié à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 4 Avenue de la Paix; et
 - B.F.S.H. Management SCRL, avec siège social à B-1140 Bruxelles, 90 Avenue L. Grosjean, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0425.267.301;
- en leur qualité de gérants de la société avec effet au 21 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Le gérant

Référence de publication: 2015080172/15.

(150092514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Ampal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 182.628.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 11 mai 2015.

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société, avec effet au 20 mars 2015, à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration informe que l'adresse de JALYNE SA, Administrateur, a changé également:

44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg

Pour le Conseil d'Administration

A. MADEC / JALYNE SA

- / Signature

Administrateur A et Président / Administrateur B

Référence de publication: 2015080170/19.

(150091917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Aurora Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 174.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080141/10.

(150092324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**AAA PMC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 190.935.

Die Angegliene Satzung auf Datum vom 1. Juni 2016 der Gesellschaft wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notar

Réfère: 2015080148/12.

(150092676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Azul Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.319.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 28 mai 2015 que le mandat de la société Ernst & Young, avec son adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Azul Holding S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015080146/15.

(150091661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**C.Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.156.

*Extrait de cession de parts du 1^{er} Avril 2015*Il en résulte d'une cession de parts du 1^{er} avril 2015 que:

Monsieur Mario GADELHO MENDES, né le 18 mars 1956 à Figueira da Foz (Portugal), demeurant à L-4326 Esch-sur-Alzette, 33, rue de Stallingrad,

a cédée 25 parts sociales de la société à responsabilité limitée C. CONCEPT Sàrl, établie et ayant son siège social à L-4132 Esch-sur-Alzette, 7 Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 167156 à

Monsieur Daniel BARBOSA ANTUNES CACAO, né le 16 novembre 1977 à Valoes (Portugal), demeurant à L-6157 Heiderscheid, 28 Neiewee.

Comptabilité STC SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2015080231/17.

(150092437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Cavour aero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 195.305.

Par résolutions prises en date du 15 avril 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Rosalba Laurent, avec adresse professionnelle au 31/33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Acceptation de la démission de Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015080234/17.

(150092542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Beltone MidCap Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.335.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 avril 2015

En date du 21 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Abdel-Monem Omran, Monsieur Paul Tholly, Monsieur Hazem Barakat, Monsieur Arnold Spruit et de Monsieur Dominique Nouvellet en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Beltone MidCap Management SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015080188/18.

(150092029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

BaltCap Private Equity Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 183.870.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Baltcap Private Equity Management II S.a r.l. du 22 mai 2015

1. Acceptation de la démission de Madame Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015.

2. Acceptation de la nomination de Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080187/19.

(150092541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.203.

Les statuts coordonnés au 22/04/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/05/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015076576/12.

(150088725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

AMP Capital Investors (IDF II SBT N°2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.498.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of May.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (IDF II SBT N°1) S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180. B 180.529,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities.

who declared and requested the notary to act that:

1. AMP Capital Investors (IDF II SBT N°2) S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.498 (hereinafter, the Company), was incorporated on 20 September 2013 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 2828 on 12 November 2013.

2. The corporate capital of the Company is set at USD 20,000 (twenty thousand US dollars) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form without a par value.

3. AMP Capital Investors (IDF II SBT No. 1) S.à r.l., prenamed, is the sole owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

4. The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and put it into liquidation (liquidation volontaire).

5. The Sole Shareholder will act for the purpose of this dissolution as liquidator of the Company (the Liquidator).

The Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of the liquidation of the Company. The Liquidator is authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts. The liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

6. The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased. The Liquidator who is vested with all the assets of the Company expressly declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. The Liquidator subsequently declares that after settlement of all the Company's liabilities, USD 957.08 remains in the Company which can be distributed to the Sole Shareholder as liquidation proceeds (the Liquidation Proceeds). The Liquidator and the Sole Shareholder thus approve the distribution of the Liquidation Proceeds to the Sole Shareholder.

8. The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9. The Sole Shareholder resolves to waive an interest free loan of USD 19,500 as this will not be recovered from the entity.

10. The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Ms. Emma Haight, Ms. Virginia Strelen and Mr. Wim Ritz, managers of the Company and any past member of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting.

11. The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of six years from the date the date of the present meeting, in Luxembourg at the registered office of the Company, at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

AMP Capital Investors (IDF II SBT N°1) S.à r.l. une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.529,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que AMP Capital Investors (IDF II SBT N°2) S.à r.l. une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.498 (la Société), a été constituée le 20 septembre 2013 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 12 novembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 2828.

2. Que le capital social de la Société est fixé à USD 20.000 (vingt mille US dollars), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale.

3. Que AMP Capital Investors (IDF II SBT N°1) S.à r.l. prénommé, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

4. Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'Associé Unique agira pour les besoins de cette dissolution en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte. Le Liquidateur est autorisé à effectuer des versements anticipés (boni de liquidation) à l'Associé Unique, à condition que des comptes intermédiaires soient établis. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

6. L'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé. Le Liquidateur qui est investi de tous les actifs de la Société par la présente déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

7. Que le Liquidateur déclare par conséquent qu'après règlement de tout le passif de la Société, USD 957.08 d'actifs restent distribuables à l'Associé Unique en tant que boni de liquidation (le Boni de Liquidation). Le Liquidateur et l'Associé Unique approuvent ainsi la distribution du Boni de Liquidation à l'Associé Unique.

8. Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer immédiatement la troisième et dernière assemblée de liquidation.

9. L'associé unique renonce à sa créance sous forme de prêt ne portant pas intérêts pour un montant de USD 19,500.

10. Que décharge est donnée à Mme Emma Haight, Mme Virginia Strelen and Wim Ritz, gérants de la Société, et tout gérant que la Société ait eu par le passé, pour l'exercice de leurs mandats respectifs de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée.

11. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant six ans à compter de la date de la présente assemblée, à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 15 rue Edward Steichen Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation GAC/2015/4354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015078233/119.

(150089933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Adventure Capital Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.097.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société BVZ Luxembourg, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 181507,

ici représentée par Monsieur Louis LIBART, administrateur unique, demeurant professionnellement à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ADVENTURE CAPITAL CORPORATION» (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la même commune.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou

des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, consentir toutes hypothèques et cautions à la garantie d'emprunts, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles, meublés non meublés, et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, sauf dispositions contraires de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»).

Il est tenu au siège social de la Société un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par deux administrateurs de la Société ou, le cas échéant, par l'administrateur unique, suivant la demande de tout actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est, pendant une période de cinq (5) années prenant fin le 15 mai 2020, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider la création d'une ou plusieurs classes d'actions et fixer des droits et conditions spécifiques attachés à chaque classe d'actions.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre III. - Administration

Art. 8. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années; ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Les administrateurs sont élus à la majorité des votes des actionnaires présents et/ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la Loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement;

dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Si la nomination faite par le conseil d'administration n'est pas ratifiée par cette assemblée, les délibérations prises avec l'administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un administrateur unique, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en faveur des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent, désigné à la majorité des personnes présentes, pour assurer la présidence pro tempore de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou sur convocation de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence, conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une réunion est effectuée par conférence téléphonique ou visio-conférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Une décision du conseil d'administration peut également être prise à l'unanimité par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne nommée en son remplacement, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Leur nomination, leur révocation, leurs attributions et leurs traitements, émoluments ou avantages quelconque sont réglés par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée par sa seule signature.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société.

Dans les limites de la Loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

Titre IV. - Surveillance

Art. 16. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réservé aux actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une assemblée est effectuée par conférence téléphonique ou visio-conférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société, des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique déterminera, sur proposition du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, de quelle façon le solde du bénéfice annuel net sera affecté.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues par eux.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à un (1). Est appelé à la fonction d'administrateur unique, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, Monsieur Louis LIBART, né le 8 août 1982 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, MATHILUX S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125120.

3. Le siège social de la Société est fixé à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Libart, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15459. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015078213/278.

(150090202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Coveris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 179.226.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteen of May

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of Coveris S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 179 226, (the Company).

The Company was incorporated on July 4, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler Civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published on September 19, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2304.

The Meeting opens and the Meeting elects Serge Bernard as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer) and the Meeting elects as secretary of the Meeting (the Secretary) Ms Caroline Ramier as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, present or represented, have requested the undersigned notary to record the following:

I. It appears from the attendance list that all the THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE Euro (1.- EUR) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) are duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Transfer of registered office;
3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder then unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders, present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting, duly communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the registered office of the Company to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, with effect from the date of the present notarial deed.

Third resolution

Following the above resolution, the first paragraph of article 4 of the Company's articles of association is amended to give it henceforth the following content:

« **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Senningerberg».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société Coveris S.A. ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179 226 (la Société).

La Société a été constituée le 4 juillet 2013, suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 19 septembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2304.

L'Assemblée est ouverte et l'Assemblée élit M. Serge BERNARD comme président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) et l'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Mme Caroline RAMIER.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le Bureau.

Les associés, présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur la liste de présence qui restera attachée aux présentes résolutions après avoir été signée par l'associé unique, présent ou représenté, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les représentants des actionnaires, le Bureau et par le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte afin d'être soumises avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, présentes ou représentées, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qu'il suit:

I. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les TRENTE-ET-UN MILLE (31.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à trente-et-un mille Euro (31.000 EUR) sont dûment présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est en conséquence dûment constituée et peut valablement délibérer et prendre les résolutions relatives aux points de l'agenda.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Transfert de siège;
3. Divers.

III. Que l'associée unique prend ensuite unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, et se considère comme dûment convoquée et déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 4 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg».

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite aux parties comparantes et leurs mandataires respectifs, ces derniers ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Bernard, C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2015. Relation: EAC/2015/11127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015078326/107.

(150089585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

AMCI Poseidon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.417.

Rectificatif du dépôt L150000190 déposé le 02/01/2015 et du dépôt L150000258 déposé le 02/01/2015

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of April.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMCI Poseidon Fund, L.P., an exempted limited partnership duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and with a registration number WK 71252 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "AMCI Poseidon S.à r.l.", incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, on September 3, 2014 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B.190417, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 30, 2014, n° 3175 (hereafter the "Company").

II. The Company's share capital is set at two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) represented by two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. By notarial deed as of November 10, 2014, published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" on February 4th, 2015, n°289 (the "First Deed"), the share capital of the Company has been increased by an amount of fifty thousand four hundred United States Dollars (USD 50,400.-) in order to raise it from its initial amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to seventy thousand four hundred United States Dollars (USD 70,400.-) by creation and issue of fifty thousand four hundred (50,400) new shares spread over each class of shares B to J, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a share premium of twelve million eight hundred and forty-three thousand three hundred and fourteen United States Dollars (USD 12,843,314.-) (after deduction of seven

thousand forty United States Dollars (USD 7,040.-) allocated to the legal reserve of the Company), and fully paid up by way of a contribution in kind consisting of 100% of the five hundred (500) shares of the company Poseidon Suezmax Tankers Limited, a limited company of Marshall Islands, registered with the Office of the Registrar of Corporations under the number 65941, valued at twelve million nine hundred thousand seven hundred fifty four United States Dollars (USD 12,900,754.-) (the “First Contributed Asset”).

IV. By notarial deed as of November 12, 2014, published in the Mémorial C, “Recueil des Sociétés et Associations” on February 2nd, 2015, n°268 (the “Second Deed”), the share capital of the Company has been increased by an amount of one hundred twenty nine thousand six hundred United States Dollars (USD 129,600.-) in order to raise it from its previous amount of seventy thousand four hundred United States Dollars (USD 70,400.-) to two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) by creation and issue of one hundred twenty nine thousand six hundred (129,600) new shares spread over each class of shares A to J, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a share premium of thirty-three million one hundred and forty-eight thousand six hundred and six United States Dollars (USD 33,148,606.-) (after deduction of twelve thousand nine hundred and sixty United States Dollars (USD 12,960.-) allocated to the legal reserve of the Company), and fully paid up by way of contributions in kind consisting of:

- 100% of the five hundred (500) shares of the company Poseidon Post-Panamax Bulkers Limited, a limited company of Marshall Islands, registered with the Office of the Registrar of Corporations under the number 62143, valued at six million United States Dollars (USD 6,000,000.-) (the “Second Contributed Asset”); and

- 100% of the five hundred (500) shares of the company Poseidon Handysize Bulkers Limited, a limited company of Marshall Islands, registered with the Office of the Registrar of Corporations under the number 62047, valued at twenty seven million two hundred ninety one thousand one hundred sixty six United States Dollars (USD 27,291,166.-) (the “Third Contributed Asset”).

V. However, it appeared that the book value of the First Contributed Asset mentioned and reported in the First Deed should have been of nine million four hundred thousand seven hundred and fifty-four United States Dollars (USD 9,400,754.-) instead of twelve million nine hundred thousand seven hundred fifty four United States Dollars (USD 12,900,754.-), as mentioned hereabove and the book value of the Second Contributed Asset mentioned and reported in the Second Deed should have been of one United States Dollar (USD 1.-) instead of six million United States Dollars (USD 6,000,000.-), as mentioned hereabove. As a result, the amount allocated to the share premium account of the Company by the Sole Shareholder should have been of thirty-six million four hundred and ninety-one thousand nine hundred and twenty-one United States Dollars (USD 36,491,921.-) instead of forty-five million nine hundred and ninety-one thousand nine hundred and twenty United States Dollars (USD 45,991,920.-) (after deduction of the global amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) allocated to the legal reserve of the Company).

VI. As a consequence, the Sole Shareholder has decided to amend and restate, with effect as of November 10, 2014 and November 12, 2014, the parts of the First Deed and the Second Deed where reference is made to the book value of the First Contributed Asset and the Second Contributed Asset and the amount allocated to the share premium account of the Company, as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved that the following part of the point III of the First Deed which stated:

“III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand four hundred United States Dollars (USD 50,400.-) to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to seventy thousand four hundred United States Dollars (USD 70,400.-) by creation and issue of fifty thousand four hundred (50,400) new shares spread over each class of shares B to J, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a global share premium amounting to twelve million eight hundred fifty thousand three hundred fifty four United States Dollars (USD 12,850,354.-), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind.”

shall be amended and restated as follows:

“III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand four hundred United States Dollars (USD 50,400.-) to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to seventy thousand four hundred United States Dollars (USD 70,400.-) by creation and issue of fifty thousand four hundred (50,400) new shares spread over each class of shares B to J, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a global share premium amounting to nine million three hundred and fifty thousand three hundred and fifty-four United States Dollars (USD 9,350,354.-), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the following part of the point III of the Second Deed which stated:

“III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty nine thousand six hundred United States Dollars (USD 129,600.-) to raise it from its present amount of seventy thousand four hundred United States Dollars (USD 70,400.-) to two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) by creation and issue of one hundred twenty nine thousand six hundred (129,600) new shares spread over each class of shares

A to J, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a global share premium amounting to thirty three million one hundred sixty one thousand five hundred sixty six United States Dollars (USD 33,161,566.-), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of contributions in kind.”

shall be amended and restated as follows:

“III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty nine thousand six hundred United States Dollars (USD 129,600.-) to raise it from its present amount of seventy thousand four hundred United States Dollars (USD 70,400.-) to two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) by creation and issue of one hundred twenty nine thousand six hundred (129,600) new shares spread over each class of shares A to J, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a global share premium amounting to twenty-seven million one hundred and sixty-one thousand five hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 27,161,567.-), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of contributions in kind.”

Third resolution

The Sole Shareholder further resolved that the part “intervention-subscription-payment” section of the First Deed which stated:

“The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to all the fifty thousand four hundred (50,400) new shares spread over each class of shares B to J with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a global share premium of twelve million eight hundred fifty thousand three hundred fifty four United States Dollars (USD 12,850,354.-), and fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of 100% of the five hundred (500) shares of the company Poseidon Suezmax Tankers Limited, a limited company of Marshall Islands, registered with the Office of the Registrar of Corporations under the number 65941, valued at twelve million nine hundred thousand seven hundred fifty four United States Dollars (USD 12,900,754.-), (the “Contributed Asset”).

It is further resolved to allocate the global share premium amounting to twelve million eight hundred fifty thousand three hundred fifty four United States Dollars (USD 12,850,354.-) as follows:

- up to an amount of seven thousand forty United States Dollars (USD 7,040.-) to an undistributable reserve item of the balance sheet of the Company as legal reserve; and
- up to an amount of twelve million eight hundred forty three thousand three hundred fourteen United States Dollars (USD 12,843,314.-) to a distributable reserve item of the balance sheet of the Company as share premium.”

shall be amended and restated as follows:

“The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to all the fifty thousand four hundred (50,400) new shares spread over each class of shares B to J with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a global share premium of nine million three hundred and fifty thousand three hundred and fifty-four United States Dollars (USD 9,350,354.-), and fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of 100% of the five hundred (500) shares of the company Poseidon Suezmax Tankers Limited, a limited company of Marshall Islands, registered with the Office of the Registrar of Corporations under the number 65941, valued at nine million four hundred thousand seven hundred and fifty-four United States Dollars (USD 9,400,754.-), (the “Contributed Asset”).

It is further resolved to allocate the global share premium amounting to nine million three hundred and fifty thousand three hundred and fifty-four United States Dollars (USD 9,350,354.-) as follows:

- up to an amount of seven thousand forty United States Dollars (USD 7,040.-) to an undistributable reserve item of the balance sheet of the Company as legal reserve; and
- up to an amount of nine million three hundred and forty-three thousand three hundred and fourteen United States Dollars (USD 9,343,314.-) to a distributable reserve item of the balance sheet of the Company as share premium.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolved that the part “intervention-subscription-payment” section of the Second Deed which stated:

“The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to all the one hundred twenty nine thousand six hundred (129,600) new shares spread over each class of shares A to J (being nine (9) new class A shares and fourteen thousand three hundred ninety nine (14,399) new shares in each class of shares B to J) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a global share premium of thirty three million one hundred sixty one thousand five hundred sixty six United States Dollars (USD 33,161,566.-), and fully pay them up by way of contributions in kind consisting of:

- 100% of the five hundred (500) shares of the company Poseidon Post-Panamax Bulkers Limited, a limited company of Marshall Islands, registered with the Office of the Registrar of Corporations under the number 62143, valued at six million United States Dollars (USD 6,000,000.-); and
 - 100% of the five hundred (500) shares of the company Poseidon Handysize Bulkers Limited, a limited company of Marshall Islands, registered with the Office of the Registrar of Corporations under the number 62047, valued at twenty seven million two hundred ninety one thousand one hundred sixty six United States Dollars (USD 27,291,166.-);
- (the “Contributed Assets”).

It is further resolved to allocate the global share premium amounting to thirty three million one hundred sixty one thousand five hundred sixty six United States Dollars (USD 33,161,566.-) as follows:

- up to an amount of twelve thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 12,960.-) to an undistributable reserve item of the balance sheet of the Company as legal reserve to raise it from its present amount of seven thousand forty United States Dollars (USD 7,040.-) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-); and

- up to an amount of thirty three million one hundred forty eight thousand six hundred six United States Dollars (USD 33,148,606.-) to a distributable reserve item of the balance sheet of the Company as share premium.

shall be amended and restated as follows:

“The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to all the one hundred twenty nine thousand six hundred (129,600) new shares spread over each class of shares A to J (being nine (9) new class A shares and fourteen thousand three hundred ninety nine (14,399) new shares in each class of shares B to J) with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a global share premium of twenty-seven million one hundred and sixty-one thousand five hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 27,161,567.-), and fully pay them up by way of contributions in kind consisting of:

- 100% of the five hundred (500) shares of the company Poseidon Post-Panamax Bulkers Limited, a limited company of Marshall Islands, registered with the Office of the Registrar of Corporations under the number 62143, valued at one United States Dollar (USD 1.-); and

- 100% of the five hundred (500) shares of the company Poseidon Handysize Bulkers Limited, a limited company of Marshall Islands, registered with the Office of the Registrar of Corporations under the number 62047, valued at twenty seven million two hundred ninety one thousand one hundred sixty six United States Dollars (USD 27,291,166.-);

(the “Contributed Assets”).

It is further resolved to allocate the global share premium amounting to twenty-seven million one hundred and sixty-one thousand five hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 27,161,567.-) as follows:

- up to an amount of twelve thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 12,960.-) to an undistributable reserve item of the balance sheet of the Company as legal reserve to raise it from its present amount of seven thousand forty United States Dollars (USD 7,040.-) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-); and

- up to an amount of twenty-seven million one hundred and forty-eight thousand six hundred and seven United States Dollars (USD 27,148,607.-) to a distributable reserve item of the balance sheet of the Company as share premium.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolved that the part “evidence of the contribution's existence” section of the First Deed which stated:

“The value of the Contributed Asset is set at twelve million nine hundred thousand seven hundred fifty four United States Dollars (USD 12,900,754.-) and resulting from a statement of contribution value of the managers of the Company. A copy of the aforementioned documentation will remain annexed to the present deed.”

shall be amended and restated as follows:

“The value of the Contributed Asset is set at nine million four hundred thousand seven hundred and fifty-four United States Dollars (USD 9,400,754.-) and resulting from a statement of contribution value of the managers of the Company. A copy of the aforementioned documentation will remain annexed to the present deed.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder further resolved that the part “evidence of the contribution's existence” section of the Second Deed which stated:

“The value of the Contributed Assets is set at thirty three million two hundred ninety one thousand one hundred sixty six United States Dollars (USD 33,291,166.-) and resulting from a statement of contribution value of the managers of the Company as well as a declaration of value from the contributor. A copy of the aforementioned documentation will remain annexed to the present deed.”

shall be amended and restated as follows:

“The value of the Contributed Assets is set at twenty-seven million two hundred and ninety-one thousand one hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 27,291,167.-) and resulting from a statement of contribution value of the managers of the Company as well as a declaration of value from the contributor. A copy of the aforementioned documentation will remain annexed to the present deed.”

ALL OTHER TERMS OF THE FIRST DEED AND THE SECOND DEED REMAIN UNCHANGED.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand Euros (2,000,- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour d'avril;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AMCI Poseidon Fund, L.P. un exempted limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman et enregistré sous le numéro WK 71252 (l'«Associé Unique»);

ici représenté par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination d'«AMCI Poseidon S.à r.l.», constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg en date du 3 septembre 2014 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.190417, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 octobre 2014, n°3175 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille dollars américains (200.000,- USD) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune.

III. Par acte notarié en date du 10 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 février 2015, n°289 (le «Premier Acte»), le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de cinquante mille quatre cents dollars américains (50.400,- USD) pour le porter de son montant initial de vingt mille dollars américains (20.000,- USD) à soixante-dix mille quatre cents dollars américains (70.400,- USD) par la création et l'émission de cinquante mille quatre cents (50.400) nouvelles parts sociales réparties dans chacune des classes de parts sociales B à J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,-USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de douze millions huit cent quarante-trois mille trois cent quatorze dollars américains (12.843.314,-USD) (après déduction de sept mille quarante dollars américains (7.040,- USD) alloués à un poste de réserve non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale) intégralement libérée par l'Associé Unique par apport en nature consistant en 100% des cinq cents (500) actions de la société Poseidon Suezmax Tankers Limited, une limited company des Iles Marshall, enregistrée auprès de l'Office of the Registrar of Corporations sous le numéro 65941, évaluées à douze millions neuf cent mille sept cent cinquante-quatre dollars américains (12.900.754,- USD), (le «Premier Actif Apporté»).

IV. Par acte notarié en date du 12 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2015, n°268 (le «Second Acte»), le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de cent vingt-neuf mille six cents dollars américains (129.600,- USD) pour le porter de son montant initial de soixante-dix mille quatre cents dollars américains (70.400,- USD) à deux cent mille dollars américains (200.000,- USD) par la création et l'émission de cent vingt-neuf mille six cents (129.600) nouvelles parts sociales réparties dans chacune des classes de parts sociales A à J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,-USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de trente-trois millions cent quarante-huit mille six cent six dollars américains (33.148.606,- USD) (après déduction de douze mille neuf cent soixante dollars américains (12.960,- USD) alloués à un poste de réserve non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale) intégralement libérée par l'Associé Unique par apports en nature consistant en:

- 100% des cinq cents (500) actions de la société Poseidon Post-Panamax Bulkers Limited, une limited company des Iles Marshall, enregistrée auprès de l'Office of the Registrar of Corporations sous le numéro 62143, évaluées à six millions de dollars américains (6.000.000,- USD), (le «Deuxième Actif Apporté»); et

- 100% des cinq cents (500) actions de la société Poseidon Handysize Bulkers Limited, une limited company des Iles Marshall, enregistrée auprès de l'Office of the Registrar of Corporations sous le numéro 62047, évaluées à vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-six dollars américains (27.291.166,- USD), (le «Troisième Actif Apporté»)

V. Cependant, il est apparu que la valeur comptable du Premier Actif Apporté telle que mentionnée et reportée dans le Premier Acte aurait dû être de neuf millions quatre cent mille sept cent cinquante-quatre dollars américains (9.400.754,- USD) au lieu de douze millions neuf cent mille sept cent cinquante-quatre dollars américains (12.900.754,- USD), comme mentionné ci-dessus et la valeur comptable du Deuxième Actif Apporté telle que mentionnée et reportée dans le Second

Acte aurait dû être d'un dollar américain (1,- USD) au lieu de six millions de dollars américains (6.000.000,- USD), comme mentionné ci-dessus. Par conséquent, le montant alloué par l'Associé Unique au poste de réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission aurait dû être de trente-six millions quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt et un dollars américains (36.491.921,- USD) au lieu de quarante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt dollars américains (45.991.920,- USD) (après déduction du montant total de vingt mille dollars américains (20.000,- USD) alloués à un poste de réserve non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale).

VI. En conséquence, l'Associé Unique a décidé de modifier et de mettre à jour, avec effet au 10 novembre 2014 et 12 novembre 2014, les parties du Premier Acte et du Second Acte où il est fait référence à la valeur comptable du Premier Actif Apporté et du Deuxième Actif Apporté et au montant alloué au poste de réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission, comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé que la partie du point III du Premier Acte indiquant que:

«III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinquante mille quatre cents dollars américains (50.400,-USD) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (20.000,-USD) à soixante-dix mille quatre cents dollars américains (70.400,- USD) par la création et l'émission de cinquante mille quatre cents (50.400) nouvelles parts sociales réparties dans chacune des classes de parts sociales B à J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,-USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de douze millions huit cent cinquante mille trois cent cinquante-quatre dollars américains (12.850.354,- USD) intégralement libérée par l'Associé Unique par apport en nature.»

doit être amendée et mise à jour comme suit:

«III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinquante mille quatre cents dollars américains (50.400,-USD) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (20.000,-USD) à soixante-dix mille quatre cents dollars américains (70.400,- USD) par la création et l'émission de cinquante mille quatre cents (50.400) nouvelles parts sociales réparties dans chacune des classes de parts sociales B à J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,-USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de neuf millions trois cent cinquante mille trois cent cinquante-quatre dollars américains (9.350.354,- USD) intégralement libérée par l'Associé Unique par apport en nature.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé que la partie du point III du Second Acte indiquant que:

«L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent vingt-neuf mille six cents dollars américains (129.600,- USD) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille quatre cents dollars américains (70.400,- USD) à deux cent mille dollars américains (200.000,- USD) par la création et l'émission de cent vingt-neuf mille six cents (129.600) nouvelles parts sociales réparties dans chacune des classes de parts sociales A à J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de trente-trois millions cent soixante et un mille cinq cent soixante-six dollars américains (33.161.566,- USD) intégralement libérée par l'Associé Unique par apport en nature.»

doit être amendée et mise à jour comme suit:

«L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent vingt-neuf mille six cents dollars américains (129.600,- USD) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille quatre cents dollars américains (70.400,- USD) à deux cent mille dollars américains (200.000,- USD) par la création et l'émission de cent vingt-neuf mille six cents (129.600) nouvelles parts sociales réparties dans chacune des classes de parts sociales A à J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de vingt-sept millions cent soixante et un mille cinq cent soixante-sept dollars américains (27.161.567,- USD) intégralement libérée par l'Associé Unique par apport en nature.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé en outre que la partie relative à la section «intervention-souscription - libération» du Premier Acte indiquant que:

«L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des cinquante mille quatre cents (50.400) nouvelles parts sociales, réparties dans chacune des classes de parts sociales B à J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,-USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de douze millions huit cent cinquante mille trois cent cinquante-quatre dollars américains (12.850.354,- USD) et les payer intégralement par apport en nature consistant en 100% des cinq cents (500) actions de la société Poseidon Suezmax Tankers Limited, une limited company des Iles Marshall, enregistrée auprès de l'Office of the Registrar of Corporations sous le numéro 65941, évaluées à douze millions neuf cent mille sept cent cinquante-quatre dollars américains (12.900.754,- USD), (l'«Actif Apporté»).

Il est de plus décidé d'allouer la prime d'émission globale d'un montant de douze millions huit cent cinquante mille trois cent cinquante-quatre dollars américains (12.850.354,- USD) comme suit:

- sept mille quarante dollars américains (7.040,- USD) à un poste de réserve non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale; et

- douze millions huit cent quarante-trois mille trois cent quatorze dollars américains (12.843.314,- USD) à un poste de réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission.»

doit être amendée et mise à jour comme suit:

«L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des cinquante mille quatre cents (50.400) nouvelles parts sociales, réparties dans chacune des classes de parts sociales B à J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de neuf millions trois cent cinquante mille trois cent cinquante-quatre dollars américains (9.350.354,- USD) et les payer intégralement par apport en nature consistant en 100% des cinq cents (500) actions de la société Poseidon Suezmax Tankers Limited, une limited company des Iles Marshall, enregistrée auprès de l'Office of the Registrar of Corporations sous le numéro 65941, évaluées à neuf millions quatre cent mille sept cent cinquante-quatre dollars américains (9.400.754,- USD), (l'«Actif Apporté»).

Il est de plus décidé d'allouer la prime d'émission globale d'un montant de neuf millions trois cent cinquante mille trois cent cinquante-quatre dollars américains (9.350.354,- USD) comme suit:

- sept mille quarante dollars américains (7.040,- USD) à un poste de réserve non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale; et

- neuf millions trois cent quarante-trois mille trois cent quatorze dollars américains (9.343.314,- USD) à un poste de réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé en outre que la partie relative à la section «intervention-souscription - libération» du Second Acte indiquant que:

«L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des cent vingt-neuf mille six cents (129.600) nouvelles parts sociales, réparties dans chacune des classes de parts sociales A à J (à savoir, neuf (9) nouvelles parts sociales de classe A et quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (14.399) nouvelles parts sociales dans chacune des classes B à J), d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de trente-trois millions cent soixante et un mille cinq cent soixante-six dollars américains (33.161.566,- USD) et les payer intégralement par apport en nature à savoir:

- 100% des cinq cents (500) actions de la société Poseidon Post-Panamax Bulkers Limited, une limited company des Iles Marshall, enregistrée auprès de l'Office of the Registrar of Corporations sous le numéro 62143, évaluées à six millions de dollars américains (6.000.000,- USD); et

- 100% des cinq cents (500) actions de la société Poseidon Handysize Bulkers Limited, une limited company des Iles Marshall, enregistrée auprès de l'Office of the Registrar of Corporations sous le numéro 62047, évaluées à vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-six dollars américains (27.291.166,- USD);

(les «Actifs Apportés»).

Il est de plus décidé d'allouer la prime d'émission globale d'un montant de trente-trois millions cent soixante et un mille cinq cent soixante-six dollars américains (33.161.566,-USD) comme suit:

- douze mille neuf cent soixante dollars américains (12.960,- USD) à un poste de réserve non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale, pour le porter de son montant actuel de sept mille quarante dollars américains (7.040,- USD) à vingt mille dollars américains (20.000,- USD); et

- trente-trois millions cent quarante-huit mille six cent six dollars américains (33.148.606,- USD) à un poste de réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission.»

doit être amendée et mise à jour comme suit:

«L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des cent vingt-neuf mille six cents (129.600) nouvelles parts sociales, réparties dans chacune des classes de parts sociales A à J (à savoir, neuf (9) nouvelles parts sociales de classe A et quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (14.399) nouvelles parts sociales dans chacune des classes B à J), d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de vingt-sept millions cent soixante et un mille cinq cent soixante-sept dollars américains (27.161.567,- USD) et les payer intégralement par apport en nature à savoir:

- 100% des cinq cents (500) actions de la société Poseidon Post-Panamax Bulkers Limited, une limited company des Iles Marshall, enregistrée auprès de l'Office of the Registrar of Corporations sous le numéro 62143, évaluées à un dollar américain (1,- USD); et

- 100% des cinq cents (500) actions de la société Poseidon Handysize Bulkers Limited, une limited company des Iles Marshall, enregistrée auprès de l'Office of the Registrar of Corporations sous le numéro 62047, évaluées à vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-six dollars américains (27.291.166,- USD);

(les «Actifs Apportés»).

Il est de plus décidé d'allouer la prime d'émission globale d'un montant de vingt-sept millions cent soixante et un mille cinq cent soixante-sept dollars américains (27.161.567,- USD) comme suit:

- douze mille neuf cent soixante dollars américains (12.960,- USD) à un poste de réserve non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale, pour le porter de son montant actuel de sept mille quarante dollars américains (7.040,- USD) à vingt mille dollars américains (20.000,- USD); et

- vingt-sept millions cent quarante-huit mille six cent sept dollars américains (27.148.607,- USD) à un poste de réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé en outre que la partie relative à la section «preuve de l'existence de l'apport» du Premier Acte indiquant que:

«La valeur de l'Actif Apporté est établie à douze millions neuf cent mille sept cent cinquante-quatre dollars américains (12.900.754,- USD) et résulte d'un état sur la valeur des gérants de la Société ainsi que d'une déclaration de l'apporteur. Une copie desdits documents demeurera annexée au présent acte.»

doit être amendée et mise à jour comme suit:

«La valeur de l'Actif Apporté est établie à neuf millions quatre cent mille sept cent cinquante-quatre dollars américains (9.400.754,- USD) et résulte d'un état sur la valeur des gérants de la Société ainsi que d'une déclaration de l'apporteur. Une copie desdits documents demeurera annexée au présent acte.»

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé en outre que la partie relative à la section «preuve de l'existence de l'apport» du Second Acte indiquant que:

«La valeur des Actifs Apportés est établie à trente-trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-six dollars américains (33.291.166,- USD) et résulte d'un état sur la valeur des gérants de la Société ainsi que d'une déclaration de l'apporteur. Une copie desdits documents demeurera annexée au présent acte.»

doit être amendée et mise à jour comme suit:

«La valeur des Actifs Apportés est établie à vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-sept dollars américains (27.291.167,- USD) et résulte d'un état sur la valeur des gérants de la Société ainsi que d'une déclaration de l'apporteur. Une copie desdits documents demeurera annexée au présent acte.»

TOUS LES AUTRES TERMES DU PREMIER ACTE ET DU SECOND ACTE DEMEURENT INCHANGES.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (2.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12517. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015078229/416.

(150089879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Botanos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 136.404.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 639 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079165/9.

(150090892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

HOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 124.629.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 21 mai 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Madame Orietta Rimi et Madame Elena LATORRE sont désormais domiciliées professionnellement au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076088/14.

(150086874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Al Duwaliya Europe Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 197.067.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of May

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Shik Thani Abdulla T.J. Al-Thani, born in Qatar, on January 01, 1946, with professional address at Building 13 Thani Bin Jassim Street, Al Gharafa, District 5, Doha Qatar,

here represented by Mr Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Definitions. The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium account) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium account)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

«Cancellation Value Per Share» shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

«Legal Reserve» has the meaning given to it in article 23; and

«Total Cancellation Amount» means the amount determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, approved by the general meeting on the basis of recent interim accounts of the Company established under Luxembourg GAAP. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Company will have the name of «Al Duwaliya Europe Real Estate Holding S.à r.l.».

Art. 6. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 7. Subscribed capital. The share capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, divided as follows:

- ten thousand (10,000) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- ten thousand (10,000) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- ten thousand (10,000) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- ten thousand (10,000) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- ten thousand (10,000) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- ten thousand (10,000) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- ten thousand (10,000) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- ten thousand (10,000) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;

- ten thousand (10,000) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up; and

- ten thousand (10,000) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles, provided that any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 10.

Art. 9. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 10. Redemption of Shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class A shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 12. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board of managers might be split into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 13. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 17 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

The sole shareholder or the shareholders may meet in a general meeting upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the shareholder(s) in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital (hereafter the «Legal Reserve»).

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium account to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the class A shares held by them, then,

- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of the class B shares held by them, then,

- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the class C shares held by them, then,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the class D shares held by them, then,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the class E shares held by them, then,
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the class F shares held by them, then
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the class G shares held by them, then
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the class H shares held by them, then
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of the class I shares, and finally,
- the holders of class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the class J shares) have been repurchased and cancelled in accordance with article 10 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the class I shares).

Art. 24. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the rules set forth in article 23, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 23 hereof.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Shik Thani Abdulla T.J. Al-Thani, prenamed, declares, through its proxy holder, to subscribe to the all the one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be issued, and have them fully paid up in the amount of one hundred thousand (100,000) Euros (EUR 100,000.-) by a contribution in kind consisting of a claim (hereafter the «Claim») of the total amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000).

Evaluation

The value of the Claim is set at one hundred thousand (100,000) Euros (EUR 100,000.-).

Such contribution has been valued by the founding shareholder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Effective implementation of the contribution

Shik Thani Abdulla T.J. Al-Thani represented as stated here above, expressly declares that:

- (i) the Claim is certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Claim;
- (iii) the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;

- (iv) the Claim is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Claim is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution in kind to be valid anywhere and towards any third party.

Founding shareholder's intervention

Shik Thani Abdulla T.J. Al-Thani., represented as stated here above, acknowledging to have been previously informed of the extent of its liability, engaged as founding shareholder of the Company by reason of the contribution of the Claim, expressly agrees with the description of the contribution, its valuation, the effective transfer of the Claim, and confirms the validity of the subscription and the payment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 2.100.-

Resolutions of the shareholder

The shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Category A Manager:

* Shik Khalid Thani A. T. Al-Thani, born in Qatar, on August 17, 1964, with address at Building 13 Thani Bin Jassim Street, Al Gharafa, District 5, Doha Qatar

* Shik Thani Abdulla T.J. Al-Thani, born in Qatar, on January 01, 1946, with professional address at Building 13 Thani Bin Jassim Street, Al Gharafa, District 5, Doha Qatar

- Category B Managers:

* Derbali Abdelmounib, born on April 4, 1980, at Jelma, Tunisia, with professional address at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

* Nouma Ahmed Ben Ali, born on June 19, 1976, at Sousse, Tunisia, with professional address at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Cheikh Thani Abdulla T.J. Al-Thani, né au Qatar, le 1^{er} janvier 1946, et ayant son adresse au Building 13 Thani Bin Jassim Street, Al Gharafa, District 5, Doha Qatar,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Définitions. Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la Réserve Légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'article 23; et

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base de comptes intermédiaires récents établis en vertu des PCGR luxembourgeois. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts;

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra établir des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société a comme dénomination «Al Duwaliya Europe Real Estate Holding S.à r.l.».

Art. 6. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 7. Capital Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent mille Euros (EUR 100.000,-), divisée comme suit:

- dix mille (10.000) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix mille (10.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix mille (10.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix mille (10.000) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix mille (10.000) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix mille (10.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix mille (10.000) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix mille (10.000) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix mille (10.000) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

- dix mille (10.000) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Art. 8. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 20 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 10.

Art. 9. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 10. Rachat de parts sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 12. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 13. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 17 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 16. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 17. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

L'associé unique ou les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée à/aux associé(s) en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 23. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; et enfin,
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entièreté de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement, les parts sociales de classe J) a été annulée conformément aux dispositions de l'article 10 des présentes à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les parts sociales de classe I).

Art. 24. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'article 23 des Statuts, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'article 23 des Statuts.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Cheikh Thani Abdulla T.J. Al-Thani, préqualifié, déclare, par l'intermédiaire de son représentant, souscrire à la totalité des cent mille (100.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer entièrement à hauteur d'un montant de cent mille Euro (EUR 100.000,-) par apport en nature consistant en une créance (ci-après la «Créance») d'un montant total de cent mille Euro (EUR 100.000,-).

Evaluation

La valeur de la Créance a été établie à un montant de cent mille Euro (EUR 100.000,-).

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société sur base d'un état sur la valeur, lequel a été communiqué au notaire.

Effectivité de l'apport

Cheikh Thani Abdulla T.J. Al-Thani, représenté ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) elle est seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits qui y sont attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités, subséquentes au transfert de la Créance, requises en vertu de toute loi applicable a été accompli ou sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Associé fondateur

Cheikh Thani Abdulla T.J. Al-Thani., prénommé, représenté ci-dessus, reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, engagé en sa qualité d'associé fondateur de la Société en raison la Créance apportée, accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, l'effectivité de son transfert et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.100,- EUR

Décisions de l'associée unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

* Cheikh Khalid Thani A. T. Al-Thani, né au Qatar, le 17 août 1964, et ayant son adresse au Building 13 Thani Bin Jassim Street, Al Gharafa, District 5, Doha Qatar

* Cheikh Thani Abdulla T.J. Al-Thani, né au Qatar, le 1^{er} janvier 1946, et ayant son adresse au Building 13 Thani Bin Jassim Street, Al Gharafa, District 5, Doha Qatar

- *Gérants de catégorie B:*

* Abdelmounib Derbali, né le 4 avril 1980, à Jelma, Tunisie, et ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* Ahmed Ben Ali Nouma, né le 19 juin 1976, à Sousse, Tunisie, et ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation GAC/2015/4170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015078182/719.

(150089565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Caymus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 79.600.904,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.704.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April,

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Caymus Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.704 and having a share capital of seventy-seven million two hundred eighty-two thousand six hundred twenty-three Mexican Pesos (MXN 77,282,623) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Memorial), on November 19, 2013 under number 2906. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 26, 2015, in the process of being published in the Memorial.

There appeared:

Torex Gold Resources Inc., a company incorporated and organised under the laws of Province of Ontario, having its registered office at 130 King St. West, Suite 740 Toronto, Canada M5X 2A2, registered with the laws of Province of Ontario under number 001818532 and the Ontario Security Commission (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighteen thousand two hundred eighty-one Mexican Pesos (MXN 2,318,281);

2) Subscription for and full payment of the share capital increase specified in item 1. above, by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind and in cash;

3) Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the increase in the share capital of the Company;

4) Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager and any employee of the Company, each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

5) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighteen thousand two hundred eighty-one Mexican Pesos (MXN 2,318,281) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-seven million two hundred eighty-two thousand six hundred twenty-three Mexican Pesos (MXN 77,282,623) represented by seventy-seven million two hundred eighty-two thousand six hundred twenty-three (77,282,623) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to seventy-nine million six hundred thousand nine hundred four Mexican Pesos (MXN 79,600,904) represented by seventy-nine million six hundred thousand nine hundred four (79,600,904) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for two million three hundred eighteen thousand two hundred eighty-one (2,318,281) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, and fully pays them up by way of (i) a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of fifteen million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three United States dollars (USD 15,333,333) being the United States dollars equivalent of two hundred thirty million eight hundred forty-nine thousand four hundred sixty two Mexican Pesos (MXN 230,849,462) at the exchange rate of USD 1 = MXN 15.0554 as published by the Bank of Mexico as at 9 April 2015 that the Sole Shareholder has against Minera Media Luna, S.A. de C.V., a company organised under the laws of Mexico, having its registered office at Lazaro Cardenas 42 Universal Chilpancingo Des Los Bravo Chilpancingo De Los Bravo Guerrero 39080 Mexico, registered with the Public Register of Commerce Federal under number 211118 (the Receivable) and (ii) a contribution in cash of sixty-five thousand United States dollars (USD 65,000) being the United States dollars equivalent of nine hundred seventy-eight thousand six hundred one Mexican Pesos (MXN 978,601) at the exchange rate of USD 1 = MXN 15.0554 as published by the Bank of Mexico as at 9 April 2015 (the Cash Contribution). The Receivable and the Cash Contribution in an aggregate amount of two hundred thirty-one million eight hundred twenty-eight thousand sixty-three Mexican Pesos (MXN 231,828,063) shall be allocated as follows:

(i) an amount of two million three hundred eighteen thousand two hundred eighty-one Mexican Pesos (MXN 2,318,281) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of two hundred twenty-nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-two Mexican Pesos (MXN 229,509,782) to the share premium account of the Company.

The Cash Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been duly produced to the undersigned notary in the form of a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

The existence and the valuation of the Receivable are evidenced by inter alia, a valuation certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that:

“

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company is valued at least fifteen million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three United States dollars (USD 15,333,333) being the United States dollars equivalent of two hundred thirty million eight hundred forty-nine thousand four hundred sixty two Mexican Pesos (MXN 230,849,462) at the exchange rate of USD 1 = MXN 15.0554 as published by the Bank of Mexico as at 9 April 2015, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.”

The Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at seventy-nine million six hundred thousand nine hundred four Mexican Pesos (MXN 79,600,904) represented by seventy-nine million six hundred thousand nine hundred four (79,600,904) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up”.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions and authorize any manager and/or any employee of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand eight hundred Euros (5,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dixième jour du mois d’avril,

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Caymus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.704 et disposant d’un capital social de soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois pesos mexicains (MXN 77.282.623) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 2906 le 19 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 mars 2015, en cours de publication au Mémorial.

A comparu:

Torex Gold Resources Inc., une société constituée et organisée selon les lois de la province d’Ontario, dont le siège social est établi au 130 King St. West, Suite 740 Toronto, Canada M5X 2A2, immatriculée selon les lois de la province d’Ontario sous le numéro 001818532 auprès de l’Ontario Security Commission (l’Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l’Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. que l’Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de deux millions trois cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un pesos mexicains (MXN 2.318.281);

2. Souscription à et libération intégrale de l’augmentation de capital social, mentionnée au point 1. ci-dessus, par l’Associé Unique par un apport en nature et en numéraire;

3. Modification de l’article 5.1 des Statuts afin d’y refléter l’augmentation du capital social de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation du capital social avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social; et

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un pesos mexicains (MXN 2.318.281) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois pesos mexicains (MXN 77.282.623) représenté par soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois (77.282.623) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, à soixante-dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre pesos mexicains (MXN 79.600.904) représenté par soixante-dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre (79.600.904) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, et les libère intégralement par (i) un apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de quinze millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars américains (USD 15.333.333) soit l'équivalent en dollars américains de deux cent trente millions huit cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-deux pesos mexicains (MXN 230.849.462) au taux de change de USD 1 = MXN 15,0554 tel que publié par la Banque du Mexique le 9 avril 2015 que l'Associé Unique détient envers Minera Media Luna, S.A. de C.V., une société de droit mexicain, ayant son siège social à Lazaro Cardenas 42 Universal Chilpancingo Des Los Bravo Chilpancingo De Los Bravo Guerrero 39080 Mexique, immatriculée auprès du Registre de Commerce public fédéral sous le numéro 211118 (la Créance) et (ii) un apport en numéraire d'un montant de soixante-cinq mille dollars américains (USD 65.000) soit l'équivalent en dollars américains de neuf cent soixante-dix-huit mille six cent un pesos mexicains (MXN 978.601) au taux de change USD 1 = MXN 15,0554 tel que publié par la Banque du Mexique le 9 avril 2015 (l'Apport en Numéraire). La Créance et l'Apport en Numéraire, d'un montant total de deux cent trente-et-un millions huit cent vingt-huit mille soixante-trois pesos mexicains (MXN 231.828.063) sera affecté comme suit:

(i) un montant de deux millions trois cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-un pesos mexicains (MXN 2.318.281) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux cent vingt-neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-deux pesos mexicains (MXN 229.509.782) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société dont la preuve a été produite au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage qu'il reconnaît expressément.

L'existence et la valeur de la Créance sont certifiées entre autre par un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le certificat stipule en essence que:

- «l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit d'aliéner la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans déduction aucune;

- selon les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins quinze millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars américains (USD 15.333.333) soit l'équivalent en dollars américains de deux cent trente millions huit cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-deux pesos mexicains (MXN 230.849.462) au taux de change de USD 1 = MXN 15,0554 tel que publié par la Banque du Mexique le 9 avril 2015 et aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités à l'effet de céder les droits de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.».

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de la publication.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre pesos mexicains (MXN 79.600.904) représenté par soixante-dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre (79.600.904) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions ci-dessus et autorise tout gérant et/ou employé de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour le compte de la Société, à inscrire l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont d'environ cinq mille huit cents Euros (EUR 5.800.-).

Dont Acte, le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date indiquée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12111. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078308/217.

(150089431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 71.640,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.981.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079454/10.

(150090704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

C. Prestige Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.694.

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de C. Prestige Investissements S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 173.694, constituée par acte notarié reçu par Maître Paul Bettingen, notaire public résidant à Nierderanven Grand-Duché de Luxembourg, le 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 février 2013 numéro 292 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée nomme en qualité de scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi formé, le président a requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire unique représenté (l'«Actionnaire Unique») et le nombre d'actions qu'il détient apparaissent sur la liste de présence. Ladite liste ainsi que la procuration, signées par la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

II. La liste de présence a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et qualité de l'Actionnaire Unique de la Société ainsi que la validité de la procuration qu'il a donnée sous seing privé et il apparaît que les 32 (trente-deux) actions de la Société, sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour, desquels l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des paragraphes second et troisième de l'article 6 des statuts de la Société;
3. Modification du premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société;
4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société;
5. Modification de l'article 9 des statuts de la Société;
6. Modification de l'article 14 des statuts de la Société;
7. Approbation de la requalification de M. Alexandre Mea en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société;
8. Approbation de la révocation de Mme Sylvia Roze et de M. Fabrice Lallemand de leurs postes d'administrateurs de la Société;
9. Approbation de la nomination de Mme Violène Rosati et de M. Eric Kuzma en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société;
10. Approbation de la révocation de Tamino: Groupe Lallemand S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et nomination de BG Consulting S.à r.l. en remplacement; et
11. Divers.

Après que celui-ci ait été approuvé par l'Actionnaire Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toutes la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen approfondi de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier les paragraphes second et troisième de l'article 6 des statuts de la Société de sorte à être lu comme suit:

«Il est tenu, le cas échéant, au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés par deux (2) administrateurs dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions au porteur, le cas échéant, porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.»

Aucune autre modification n'est à porter à cet article.

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société de sorte à être lu comme suit:

« **Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, composé d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie B.»

Aucune autre modification n'est à porter à cet article.

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier le l'article 8 des statuts de la Société de sorte à être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil d'administration ou d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée y inclus au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants y inclus au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité absolue des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, y inclus autant que de possible au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.»

Cinquième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société de sorte à être lu comme suit:

« **Art. 9.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront signés par le président du conseil d'administration ou un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.»

Sixième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier le l'article 14 des statuts de la Société de sorte à être lu comme suit:

« **Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur unique, le cas échéant, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B dans les limites de leurs pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.»

Septième résolution:

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver la requalification de M. Alexandre MEA en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet à la date des présentes et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille seize (la «Requalification»).

Huitième résolution:

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver la révocation de Mme Sylvia Roze et de M. Fabrice Lallemand de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet à la date des présentes (les «Révocations»).

Neuvième résolution:

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver la nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société avec effet à la date des présentes et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille seize (les «Nominations»):

- Mme Violène Rosati, née le 23 avril 1977 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Eric Kuzma, né le 13 avril 1964 à Vitry-le-François, France, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte de la Requalification, des Révocations et des Nominations que le conseil d'administration de la Société se compose désormais tel que suit:

- M. Alexandre Mea, administrateur de catégorie A;
- Mme Violène Rosati, administrateur de catégorie B; et
- M. Eric Kuzma, administrateur de catégorie B.

Dixième résolution:

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver la révocation de Tamino: Groupe Lallemand S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date des présentes et de nommer BG Consulting S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 70, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 118.473, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date des présentes et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille seize.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour qu'entête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.
Signé: Conde, Thillmany, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2015. Relation: EAC/2015/11393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015078302/150.

(150090340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Mobile Challenger Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 19.071.750,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.660.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 21 May 2015 que:

- Monsieur Thomas Morana, employé, né le 14 juin 1982 à Huy, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été élu aux fonctions de gérant de la Société en remplacement de Mr. Manuel Mouget, gérant démissionnaire, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

- Monsieur François Pfister, employé, né le 25 Octobre 1961 à Uccle, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg a été élu aux fonctions de gérant de la Société en remplacement de Mr. Stefan Oostvogels, gérant démissionnaire, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Emanuela Brero;
- Thomas Morana;
- François Pfister;
- Lome Somerville;
- Daniel Pindur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 May 2015.

Pour la société

T. Morana

Gérant

Référence de publication: 2015077114/28.

(150088259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.